

**Arrêté fixant la composition des bureaux de vote pour l'élection des  
représentants des personnels et usagers au conseil de l'IJBA –  
scrutin du 28 novembre 2024**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'arrêté du 07 novembre 2024 portant organisation des élections plénières des usagers et partielles des personnels de  
l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA),  
Vu l'arrêté relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants du personnel au conseil de l'IJBA,  
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 24/10/2024.*

**ARRÊTE**

Article 1 :

Conformément à l'arrêté du 26 novembre 2024, la composition du bureau de vote pour le renouvellement des représentants des personnels et usagers au conseil de l'IJBA :

- Président : Arnaud SCHWARTZ
- Assesseurs :
  - Gabriele FERRARI
  - Elisa BERGAGLIO

Le bureau de vote afférent est chargé de procéder au dépouillement du scrutin le 28 novembre 2024 (après 15 h 30). Il désignera au moins trois scrutateurs parmi les électeurs.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA (Bâtiment Renaudel) et sur le site ENTP de l'établissement (Actualités > Élections).

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à PESSAC, le 26/11/2024

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PERAUD

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

PRÉSIDENT